

ENTREPRISES |

TARIFS

AU 1ER JUILLET 2020



CONDITIONS ET TARIFS APPLIQUÉS
AUX ENTREPRISES

 **BANQUE
DES CARAÏBES**

UNE BANQUE À NOS COULEURS, TOUJOURS LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

Depuis de nombreuses années, la Banque des Caraïbes accompagne les Entreprises dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une relation durable fondée sur la confiance et la transparence.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1^{er} Juillet 2020.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur le site www.banquedes caraibes.fr, ou faites-en la demande auprès de votre Conseiller qui est votre interlocuteur privilégié.

Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales de la convention de compte vous concernant.

SOMMAIRE

OUVERTURE ET GESTION DU COMPTE

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT	4
■ EDI (Échange de Données Informatisées)	4
■ MYBC-Pro	4
■ TRANSNET (EBICS T-TS)	4
■ Cash Management International	4

MOYENS DE PAIEMENTS	5
■ Cartes	5
■ Chèques	5
■ Opérations diverses de banque	5

VIREMENTS / PRÉLÈVEMENTS	6
■ Prélèvements au débit	6
■ Prélèvements au crédit	6
■ Portefeuille commercial	6

VIREMENTS / PRÉLÈVEMENTS	7
■ Opérations documentaires	7
■ Remises documentaires import	7
■ Remises documentaires export	7
■ Opérations sur titres	8
■ Crédits et garanties bancaires	8

OPÉRATIONS JURIDIQUES	9
■ Date de valeur	9

RÉSOUTRE UN LITIGE	10
---------------------------	----

CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA	11
---------------------------------------	----

TARIFS HT APPLICABLES AU 1ER FÉVRIER 2020

CONDITIONS TARIFAIRES NON EXHAUSTIVES.

MERCI DE VOUS RENSEIGNER DANS NOS AGENCES

POUR LES OPÉRATIONS MOINS COURANTES.

OUVERTURE ET GESTION DU COMPTE	TARIF
■ Ouverture d'un compte avec remise de la convention de compte	Gratuit
■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Frais de tenue d'un compte en euros (perçue trimestriellement)	60,00€
■ Frais de tenue de compte en devises (perçue trimestriellement)	60,00€
■ Commission sur le plus fort découvert (perçue mensuellement)	(ou contre valeur) 0,10%
■ Commission de mouvement (perçue trimestriellement)	0,20%
- Minimum par mois	9,80€
■ Relevé bancaire :	Gratuit
- Relevé de compte à vue mensuel	Gratuit
- Relevé de compte à vue mensuel en ligne	2,00€
- Relevé de compte bi-mensuel (par mois)	Gratuit
- Relevé de compte bi-mensuel en ligne (par mois)	6,00€
- Relevé de compte hebdomadaire (par mois)	Gratuit
- Relevé de compte hebdomadaire en ligne (par mois)	18,00€
- Relevé de compte journalier (par mois)	18,00€
■ Fourniture des relevés d'intérêts :	10,00€ (par échelle)
- Support papier	15,00€ (par échelle)
- Support électronique (internet ou télétransmission)	86,50€
■ Frais de fusion de compte (par trimestre)	86,50€
■ Services Bancaires de Base (SBB)	Gratuit
<i>Ensemble de service bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier.</i>	
■ Frais par opération en dépassement	14,90€
■ Lettre de relance pour compte débiteur (par lettre)	6,50€
■ Frais de tenue de compte inactif	18,50€
<i>Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.</i>	
Frais par compte (par an)	18,50€
VOS SERVICE DE CASH MANAGEMENT	
<i>Les commissions sont perçues mensuellement (sauf conditions particulières) sous forme d'abonnement par service. Elles ne comprennent pas le commission de traitement des opérations.</i>	
EDI (Échange De Données Informatisées) / EBICS T - TS	
■ MYBC-Pro (service bancaire sur internet) / EBICS T-TS	18,50€
- Abonnement MYBC-Pro	5,50€
- Remise LCR	5,50€
- Remise PLVT	5,50€
- Rejet LCR	5,50€
- Rejet PLVT	5,50€
- 4 à 6 comptes	15,00€
- + de 6 comptes	25,00€
- Comptes externes	18,50€
■ TRANSNET (abonnement par mois) / EBICS T-TS	39,00€
- pour 1 compte	51,00€
- pour 2 à 3 comptes	61,00€
- pour 4 à 5 comptes	94,00€
- pour plus de 5 comptes	94,00€
■ CASH MANAGEMENT INTERNATIONAL	Nous consulter
- Traitement MT940	Nous consulter
- Traitement MT130	Nous consulter
- SWIFTNET	Nous consulter

MOYENS DE PAIEMENT

TARIF

CARTES (cotisation annuelle)

- Carte Bleue (paiement immédiat)	29,00€
- Carte Bleue (paiement différé)	41,00€
- Carte Visa Premier (paiement immédiat)	108,00€
- Carte Visa Premier (paiement différé)	122,00€
■ Mise à disposition de la carte en agence	Gratuit
■ Modification des plafonds de retrait et de paiement	10,00€
■ Réédition du code secret	12,00€
■ Remplacement de carte non défectueuse	16,00€
■ Mise en opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse (hors frais de remplacement de la carte)	16,00€
■ Mise en opposition pour utilisation abusive	38,00€
■ Destruction d'une carte non réclamée au-delà de 6 mois	9,00€
■ Expédition d'une carte en recommandée	24,00€
■ Blocage de la carte par le client pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse (hors frais de remplacement de la carte)	24,00€
■ Frais de recherche et de réclamations non fondées sur facture d'achat	16,00€
■ Retrait d'espèces hors zone euro	3,00€ + 2,50€ du montant retiré
■ Paiement hors zone euro	0,80€ + 2,50€ sur la facture payée
■ Relevé TPE : carte commerçant de domiciliation (par quinzaine)	20,00€
■ Relevé TPE d'activité quotidien (par mois)	35,00€
■ Paiement en N fois de la carte bancaire	Nous consulter
■ Réclamations commerçants	Nous consulter
■ Remplacement de la carte commerçant	Nous consulter

CHÈQUES

■ Mise à disposition du chéquier en agence	Gratuit
■ Envoi simple de chéquier (par envoi)	3,00€
■ Envoi de chéquier en recommandé (par envoi)	Frais réels
■ Paiement d'un chèque de banque	Gratuit
■ Émission d'un chèque de banque Banque des Caraïbes Guyane	18,00€
■ Annulation d'un chèque de banque	18,00€
■ Opposition sur chèque (par vignette)	19,00€
■ Opposition sur chéquier	46,00€
■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Loi Murcef)	16,00€
- Forfait sur chèque sans provision :	
* < ou = à 50 euros	30,00€
* > à 50 euros	50,00€
■ Paiement de chèque émis par un client interdit bancaire (par chèque)	34,00€
■ Blocage de provision pour régularisation de chèques impayés	15,00€
■ Frais de retour chèque irrégulier	15,00€
■ Frais de destruction de chéquier non réclamé au-delà de 6 mois	12,00€
■ Frais de certificat de non-paiement (par chèque à la charge du tireur)	12,00€
■ Anomalie sur remise de chèques (ex: compte ou montant erroné)	12,00€
■ Lettre d'injonction	23,00€
■ Mainlevée interdit bancaire	31,00€
■ Chèque impayé pour une autre motif que sans provision (à la charge du remettant)	19,00€
■ Impayé sur chèque tiré à l'étranger	26,00€

OPÉRATIONS DIVERSES DE BANQUE

■ Courrier mis à disposition à l'agence (par mois et par compte)	23,00€
■ Retour de courrier NPAI (sans indication de changement d'adresse)	11,00€
■ Lettre de clôture de compte	Gratuit
■ Clôture de compte vers une autre banque	Gratuit
■ Transfert de compte vers une autre banque	Gratuit

OPÉRATIONS DIVERSES DE BANQUE (suite)	TARIF
■ Réédition de relevé de compte mensuel	8,00€
■ Recherche de documents (par document + frais de photocopie)	
- Moins de 6 mois	23,00€
- Plus de 6 mois	36,00€
■ Demande de renseignements (destinés aux commissaires aux comptes)	153,00€
■ Photocopie supplémentaire de document (à l'unité)	2,00€
■ Délivrance d'attestation diverses (prêt, compte...)	30,00€
■ Envoi en recommandé (par pli)	Frais réels
VIREMENTS, PRÉLÈVEMENTS	
VIREMENTS EUROPÉENS - EN EURO, ENTRE PAYS DE LA ZONE SEPA Y COMPRIS LA FRANCE	
■ Virement entre comptes Banque des Caraïbes d'un même client	Gratuit
■ Virement libellé en euro émis vers les pays de la zone SEPA	
- Télétransmission	0,50€
■ Virement ordinaire occasionnel traité par votre agence	
- Par support papier : (par virement)	9,90€
■ Virement urgent SWIFT (par virement, SWIFT inclus)	15,00€
■ Virement de trésorerie en valeurs compensées	
- Virement de trésorerie télétransmis	19,00€
- Virement de trésorerie par support papier	15,00€
■ Frais de mise en place et modification de virement permanent	
- Par support papier (par virement)	9,90€
■ Virement permanents (par échéance)	1,00€
■ Intervention sur ordre de virement pour BIC/IBAN ou coordonnées bancaire du bénéficiaire absents ou incorrects	10,00€
■ Annulation d'un virement permanent :	
- Par support papier	9,90€
■ Virement occasionnel ou permanent non exécuté pour défaut de provision	16,00€
PRÉLÈVEMENTS AU DÉBIT	
■ Mise en place d'un mandat de prélèvement (à l'exception des mandats de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF)	Gratuit
- Et frais par prélèvement	0,70€
■ Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP) ou d'un prélèvement SEPA B2B	18,00€
■ Rejet de prélèvement SEPA B2B (dont TIP) ou d'un prélèvement SEPA B2B pour défaut de provision	18,00€
■ Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B	18,00€
■ Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B	18,00€
PRÉLÈVEMENTS AU CRÉDIT	
■ Remise de prélèvement par EDI (par avis)	0,70€
■ Impayé sur prélèvements européens (par prélèvement)	18,00€
■ Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	22,00€
PORTEFEUILLE COMMERCIAL	
■ Remise d'effet de commerce (commission de bordereau) :	
■ Par support papier	
- Par remise	9,00€
- Par effet	4,00€
■ Par télétransmission	
- Par remise	3,00€
- Par effet	1,00€
Changement de domiciliation (par effet)	15,00€
Minimum d'intérêt par effet escompté : (10 jours avec un minimum de)	3,00€
■ Incidents sur effet :	
- Prorogation, réclamation	23,00€
■ Effet impayé réclamé : commission de service de :	
(Rétrocession des agios dans la limite d'une usance de 10 jours)	23,00€
■ Effet de commerce retourné impayé (par effet)	34,00€

- Décaissement
- LCR non avisée, majoration de
- Intervention et appel au client pour instruction de paiement de LCR non reçue
- Effet impayé (à la charge du tireur)

5,00€

15,00€

24,00€

VIREMENTS INTERNATIONAUX

TARIF

VIREMENTS EN EURO ÉMIS VERS DES PAYS HORS ZONE SEPA VIREMENTS EN DEVICES QUEL QUE SOIT LE PAYS DESTINATAIRE

- Frais SWIFT 15,00€
- Virement international, commission de transfert :
(frais de SWIFT inclus)
- Par Télétransmission : 0,30%
- avec un minimum de 15,00€
- et un maximum de 250,00€
- Par support papier 0,20%
- avec un minimum de 30,00€
- et un maximum de 500,00€
- Si devises :
- Taux de change Nous consulter
- Commission de change 0,20%
- avec un minimum de 15,00€
- Frais de correspondant à la charge de l'ordonnateur Frais réels
- Frais de modification d'ordre ; changement de BIC/IBAN ou nom du bénéficiaire (+ frais de SWIFT) 15,00€ + frais du correspondant
- Coordonnées manquantes ou incomplètes 15,00€
- Transfert reçus en euro : non client Banque des Caraïbes, commission banquier donneur d'ordre ou bénéficiaire suivant instructions
- Commission 1,00%
- avec un minimum de 15,00€
- et un maximum de 250,00€
- Transferts reçus en devises
- Commission 1,00%
- avec un minimum de 15,00€
- et un maximum de 250,00€

OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES

- Frais de SWIFT 15,00€
- Commission de change si devises 0,20%

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT (y compris effets reçus de l'étranger)

- Commission d'encaissement de remise documentaire (min. par trimestre indivisible) 0,40%
- avec un minimum de 80,00€
- Commission d'acceptation (minimum 2 mois/mois indivisible) 0,25%
- avec un minimum de 60,00€
- Commission de non utilisation (minimum 2 mois/mois indivisible) 80,00€
- Prorogation (par trimestre pour une durée excédent 3 mois à compter de la date d'ouverture + commission de modification) 0,20%
- avec un minimum de 55,00€
- Commission de modification (par modification) 80,00€
- Impayés 40,00€

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement de remise documentaire - avec un minimum de 80,00€ 0,40%
(min. par trimestre indivisible)
- Commission d'acceptation (minimum 2 mois/mois indivisible) 0,25%
- avec un minimum de 60,00€
- Commission de non utilisation (minimum 2 mois/mois indivisible) 80,00€
- Prorogation (par trimestre pour une durée excédent 3 mois à compter de la date d'ouverture + commission de modification) 0,20%
- avec un minimum de 55,00€
- Commission de modification (par modification) 80,00€
- Impayés 40,00€

OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES (suite)

CONDITIONS

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'ouverture de crédit irrévocable (min. par trimestre indivisible) - avec un minimum de	0,40% 100,00€
■ Commission d'acceptation (minimum 2 mois/mois indivisible) - avec un minimum de	0,25% 80,00€
■ Commission de levée de documents (minimum 2 mois/mois indivisible) - avec un minimum de	0,25% 80,00€
■ Commission de non utilisation (minimum 2 mois/mois indivisible)	80,00€
■ Prorogation (par trimestre pour une durée excédent 3 mois à compter de la date d'ouverture + commission de modification) - avec un minimum de	0,20% 55,00€
■ Commission de modification (par modification)	80,00€
■ Impayés	40,00€

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'ouverture de crédit irrévocable (min. par trimestre indivisible) - avec un minimum de	0,40% 100,00€
■ Commission d'acceptation (minimum 2 mois/mois indivisible) - avec un minimum de	0,25% 80,00€
■ Commission de levée de documents (minimum 2 mois/mois indivisible) - avec un minimum de	0,25% 80,00€
■ Commission de non utilisation (minimum 2 mois/mois indivisible)	80,00€
■ Prorogation (par trimestre pour une durée excédent 3 mois à compter de la date d'ouverture + commission de modification) - avec un minimum de	0,20% 55,00€
■ Commission de modification (par modification)	80,00€
■ Impayés	40,00€

OPÉRATIONS SUR TITRES

- Se référer à la plaquette tarifaire de la clientèle de Particuliers

CRÉDITS ET GARANTIES BANCAIRES

■ Découvert en compte non convenu et non formalisé : taux nominal annuel	Nous consulter
■ Découvert en compte autorisé : taux nominal annuel	Nous consulter
■ Frais de dossier de renouvellement de financement court terme	Nous consulter
■ Frais de dossier de mise en place de financement court terme	Nous consulter
■ Frais de dossier pour financement moyen ou long terme	Nous consulter
■ Frais d'acte de garantie émis par la Banque des Caraïbes - garantie sur un autre modèle que Banque des Caraïbes (par acte)	162,00€
■ Enregistrement de l'acte	Frais réels
■ Frais de réaménagement du prêt - avec un minimum de	1% du capital restant dû 250,00€
■ Frais d'annulation du dossier de crédit après signature de la lettre de notification - avec un minimum de	50% des frais de dossier 80,00€
■ Impayés sur prêt (par échéance majoré des intérêts de retard lors du remboursement)	25,00€
■ Frais d'émission de lettre impayée sur prêt	18,00€
■ Réédition de tableau d'amortissement (tout type de prêt)	30,00€
■ Renseignements commerciaux (par courrier)	15,00€
■ Attestation usuelle (par modification)	20,00€
■ Information annuelle des cautions (par lettre)	55,00€
■ Frais de caution - avec un minimum de	2% l'an 50,00€
■ Mainlevée sur seing privé	32,00€

CRÉDITS ET GARANTIES BANCAIRES (suite)

■ Mainlevée sur acte notarié (hors honoraires)	96,00€
■ Mainlevée sur nantissement de matériel, marchandise ou fonds de commerce selon la valeur de l'inscription	Frais réels
■ Cession de créances dans le cadre de la loi Dailly :	
- Notification de cession de marché	81,00€
- Notification de cession de certificat administratif	33,00€
- Relance sur certificat administratif	26,00€
- Mise en place d'avance	26,00€
- Mainlevé partielle ou totale sur cession Dailly	81,00€
- Lettre de relance sur garantie à constituer :	
- 1ère lettre	15,00€
- Les suivantes	15,00€ + frais de recommandé
■ Frais de traitement des remboursements anticipés	80,00€

OPÉRATIONS JURIDIQUES

■ Avis à Tiers Détenteur - par avis ou saisie reçue	120,00€
■ Opposition administrative	10% du montant dû
- avec un plafond de	130,00€
■ Recouvrement de créances (par créance)	300,00€
■ Clôture de compte juridique ou sur décision de la banque	43,00€

DATE DE VALEUR

■ Versement d'espèces en agence	Val. j
■ Retrait d'espèces	Val. j
■ Versement de chèques	Val. j + 1j ouvré
■ Débit de chèques	Val. j
■ Effet à l'encaissement	date de règlement + 2j ouvrés (remise effectuée au minimum 6j ouvrés avant la date d'échéance, sinon échéance reportée)
■ Escompte commercial	date de remise + 1j calendaire
■ Date de valeur pour les opérations ayant donné lieu à un change	j ouvré
- Virement émis	j ouvré
- Virement reçu	si devise = 3 j ouvrés après la vente des devises
■ - Remises documentaires export	Val. j
- Prélèvement	j ouvré
- Virement en devises (débit client)	

BANQUE DES CARAÏBES À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, la Banque des Caraïbes met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et rapide.

Votre Conseiller Entreprise est un interlocuteur privilégié dans votre Agence Banque des Caraïbes. Il est là pour porter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone ou par mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

RÉSOUTRE UN LITIGE

La Banque des Caraïbes a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

La Banque des Caraïbes s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours, sauf cas exceptionnel.

L'AGENCE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller Clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez leur faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement en agence, par téléphone, par courriel, par lettre ou par télécopie.

LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Réclamations Clientèle pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier ou par télécopie, en utilisant les coordonnées :

Par courrier :

Banque des Caraïbes
Service Qualité - Réclamation Clientèle
Immeuble le Diamant - Rue F. Forest Prolongée
Z.I. de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT

Par télécopie :

0590 38 04 68

EN DERNIER RECOURS : LE MÉDIATEUR

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance. Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, la Banque de Caraïbes s'engage par avance à la mettre en oeuvre sans délai.

Monsieur le Médiateur de l'ASF
75854 - Paris Cedex 17

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles,

(2) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié, augmenté des frais de port,

(3) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'exèdent pas la moitié du montant brut de la négociation,

(4) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant de la négociation,

(5) Dans le cas de petits ordre de vente, la Banque des Caraïbes assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant de la négociation,

(6) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31/12 de l'année précédente,

(7) Barème applicable par tranche,

(8) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin,

(9) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

LA CARTE DES PAYS DE LA ZONE SEPA

Pays de la zone Euro

La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie.

Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Suisse, Monaco et Saint-Martin.



- Pays de la zone Euro
- ■ Pays de l'Union Européenne
- ■ ■ Pays de l'Espace Économique Européen
- ■ Pays de la zone SEPA



POUR EN SAVOIR PLUS :

Rencontrez votre conseiller en agence,
ou contactez-le sur sa ligne directe.

Connectez-vous sur notre site internet :
www.banquedescaraibes.fr

GUYANE

Agence Commerciale de Guyane

Agence Cayenne
Immeuble Marcol n°6
Lieu-dit "Marengo"
97300 Cayenne
Tél : 0594 25 02 52

VOCALIA

Serveur vocal
08 92 68 18 79